

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI CONSTITUANT LA PROVINCE D'ALBERTA—*Suite.*Hon. R. Lemieux—*Suite.*

sait bon marché de l'autonomie des provinces dans l'affaire des biens des Jésuites—3452; paroles de l'évêque de Cantorbery—3454; Leckey et le clergé catholique—3454.

M. M. S. McCarthy—M. Haultain défenseur des droits des populations de l'ouest—3455; les Territoires du N.-O. n'ont pas été achetés, on a payé une somme pour se débarrasser d'un monopole—3456; les diverses démarches des Territoires pour obtenir l'autonomie—3458; la population de l'ouest veut ses mines et ses terres—3458; retenir des provinces l'administration de leur propre domaine public est contraire à la politique coloniale anglaise—3460; opinions—3463; arrangements avec le Manitoba et la Colombie-Anglaise—3464; le gouvernement veut se conserver les services et l'influence de son armée d'employés—3466; M. Oliver dans la législature locale à Regina était opposé aux lois scolaires existantes du N.-O.—3468; divergences entre premier ministre et hon. Sifton—3470; pas de différence entre bill amendé et bill original—3471; le bill modifié maintient les ordonnances seulement, mais n'en maintient pas l'administration—3473; la population de l'ouest veut être libre de faire ce qu'elle veut de son système d'éducation—3476; on ne lui a jamais donné la chance de se prononcer—3476; la population de l'ouest a autant de tolérance que celle de n'importe quelle province du Canada—3476; ce n'est pas la perspective d'avoir des écoles séparées qui a amené l'immigration au N.-O.—3477; la délimitation des provinces a été faite pour satisfaire des intérêts locaux—3478; inconvénients de n'avoir pas de représentant de l'ouest dans le cabinet—3477; M. Sifton trouve que la frontière aurait dû être tracée 60 milles plus à l'est—3478; inconvénients de la délimitation actuelle pour l'élevage, pour l'irrigation—3478; le territoire septentrional aurait dû être ajouté—3479; le choix de la capitale Edmonton et Calgary—3480; les arrangements financiers pas trop libéraux—3481. Discussion reprise—3484.

Hon. G. Foster—Constitution au rancart—3485; principes violés—3485; le gouvernement a tenu ses intentions soigneusement cachées à l'égard du N.-O. jusqu'après les élections—3487; on disait aux électeurs: ayez confiance dans Laurier—3487; enfin vint l'instrument créateur présenté 21 février—3487; les négociations avec MM. Haultain et Bulyea—3486; on voulut bien écouter un ministre, mais pas le premier ministre—3490; le premier ministre aurait dû expliquer à M. Sifton que celui-ci se trompait sur ses intentions—3491; maintenant qu'on a remis l'article sur pied, au désir de M. Sifton, pourquoi ne reprend-il pas son portefeuille—3491; à moins qu'on n'ait voulu le mettre dehors—3491; M. Sifton a déclaré que l'article 16 primitif avait réellement pour effet de consacrer des

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI CONSTITUANT LA PROVINCE D'ALBERTA—*Suite.*Hon. Geo. E. Foster—*Suite.*

écoles confessionnelles à même les \$50,000,000 de terres publiques du N.-O., l'un des legs les plus considérables enregistrés dans l'histoire—3492; le premier ministre et le ministre de la Justice n'ont pas nié—3492; le ministre des Postes et le ministre des Douanes bernés par le ministre de la Justice—3493; l'ex-ministre de l'Intérieur l'a emporté—3493; il a fait substituer à l'art. 16 n° 1, l'art. 16 n° 2—3493; on dit même qu'il va revenir au pouvoir—3494; impossible de savoir comment on a fait rentrer dans les rangs M. Sifton—3494; nous avons déjà vu trois ministres sortir du cabinet dans le force de l'âge—3494; espérons que le dernier sorti résistera aux soporifiques—3495; si cette politique d'écoles et de terres avait été connue des électeurs des Territoires avant les élections générales, combien de libéraux auraient été élus—3496; pourquoi M. Bourassa a-t-il été si prodigue de ses oburgations aux conservateurs, et n'a-t-il pas dit leur fait aux libéraux?—3498; pourquoi n'a-t-il pas dit que la situation actuelle des catholiques au Manitoba était l'œuvre de sir W. Laurier?—3499; bien plus, pourquoi le premier ministre a-t-il enlevé l'article 16, et y a-t-il substitué l'article 16 nouveau, donnant des écoles reniées par la hiérarchie?—3500; le député de Labelle devrait protester contre ce changement—3500; le ministre de l'Intérieur accuse les conservateurs d'avoir voulu en 1896 imposer au Manitoba un système d'enseignement coûteux, inutile, inefficace—3500; après avoir fait son règlement, sir W. Laurier a annoncé à Montréal qu'il avait donné au Manitoba plus que les conservateurs ne voulaient lui donner—3501; différence entre les écoles d'Ontario et de Québec—3502; la tolérance d'un autre système dans Québec est forcée, étant donné l'état d'exclusivisme des écoles—3502; les écoles sont tellement imprégnées de religion que s'il n'y avait pas de tolérance ce serait odieux—3502; dans Ontario les écoles sont indemnes de toute influence religieuse et par conséquent les sentiments de personne ne peuvent être froissés, ni faussés—3503; l'idée primordiale du pacte de la Confédération était que l'éducation demeurait une matière propre aux provinces—3504; le premier ministre n'a pas le droit de dire que l'acte de confédération l'oblige à insérer dans l'acte constitutif des provinces la disposition qu'il propose—3504; ne regrette pas ce qu'il a fait en 1896, en appuyant la mesure réparatrice—3506; depuis que le corps électoral a déclaré à trois reprises qu'il n'en voulait pas, ne proposerait plus de mesure réparatrice maintenant—3507; c'est le gouvernement libéral qu'on veut sauver et pour cela, on sacrifie doctrines, principes, etc.—3508; le ministre des Finances fait un piètre compliment aux 40 p. 100 de catholiques du pays quand il dit que s'ils n'obtiennent pas ce qu'ils désirent, le pays ne pourra